

# COVID-19

En fonction de l'évolution de l'épidémie COVID-19, les horaires d'ouverture et l'organisation de l'accueil périscolaire et du restaurant scolaire tels qu'annoncés dans le dossier peuvent être amenés à évoluer suite aux informations qui seront communiquées à la Commune par les services de l'Education Nationale et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des populations (DDCSPP) de l'Aude dont dépend la structure d'accueil de loisirs.

Les familles seront informées des changements que nous devons mettre en œuvre pour respecter les mesures sanitaires qui nous seront imposées.

## Service Accueil de loisirs

Mairie de Marcorignan

9 Avenue de Narbonne 11120 Marcorignan

Tél. : 04.68.93.60.09 ou 04.68.93.30.16

Courriels: [contact@marcorignan.fr](mailto:contact@marcorignan.fr) ou [alaemarcorignan@lilo.org](mailto:alaemarcorignan@lilo.org)



# ANNEE 2020-2021

## Accueil Périscolaire

*A.L.A.E. et RESTAURANT SCOLAIRE*

### INFORMATION AUX FAMILLES

#### JOURS ET HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI

07h30 à 08h20

12h00 à 13h50

(uniquement si inscription à la cantine)

16h30 à 19h00

Le dossier d'inscription est à retourner en Mairie aux horaires d'ouverture (08h30—12h00 / 13h30—17h30) ou dans la boîte aux lettres au plus tard le Mercredi 26 Août 2020

12h00 dernier délai

## Documents à fournir :

- La fiche de renseignement ALAE-ALSH dûment complétée
- La fiche sanitaire dûment remplie
- La photocopie de l'assurance extra scolaire (individuelle accident et responsabilité civile)
- L'attestation CAF quotient familial
- La photocopie des vaccinations (pour une toute première inscription dans la structure ou si rappels depuis l'année précédente)
- Une photo d'identité
- Le coupon-réponse signé attestant la prise de connaissance des règlements intérieurs ALAE et restaurant scolaire (consultables sur le site internet de la Commune ou à l'Accueil de Loisirs et en Mairie )
- La fiche d'inscription au restaurant scolaire

## Modalités d'inscriptions ALAE sur les plages horaires :

- Fiche disponible à l'accueil de loisirs ou sur le site de la Commune (espace famille) à retourner complétée à l'accueil de loisirs ou à transmettre à : **alaemarcorignan@lilo.org** au plus tard le jeudi de la semaine précédent les jours d'inscription.

Toute annulation non justifiée par écrit (mail ou papier) au plus tard à midi le jour J sera facturée.

## Modalités d'accueil :

- \*Accueil échelonné le matin entre 07h30 et 08h20
- \*L'enfant est d'office inscrit à l'A.L.A.E entre 12h00 et 13h50 s'il est inscrit à la cantine
- \* Départ échelonné l'après-midi : ouverture du portail à 17h00, puis à 18h00 jusqu'à 19h00.

## Modalités d'inscription au restaurant scolaire :

Fiche à compléter et à remettre au secrétariat de la Mairie avec le dossier d'inscription ALAE/ALSH.

Pour les inscriptions ponctuelles ou tout changement (sorties scolaires, maladie, etc...) prévenir le secrétariat de la Mairie (secretariat.mairie@marcorignan.fr) au plus tard le Mercredi 12h00 pour la semaine suivante.

## Fonctionnement :

L'Accueil de Loisirs est défini par un projet pédagogique dont l'objectif est de mettre en œuvre des activités, des jeux favorisant la créativité, le divertissement, les capacités physiques de l'enfant ainsi que des temps de repos, des temps de jeux libres s'adaptant au rythme de l'enfant durant sa journée scolaire.

L'enfant peut s'avancer sur ses devoirs le soir mais cela n'est pas considéré comme une aide aux devoirs.